



BULLETIN D'INSCRIPTION DANSE 2018-2019

Association ECCLORE :

e-mail eclore.danse@gmail.com, site : www.danseholistique.fr

Tél Philippe Gosselin : 06 63 74 09 88

Enseignante Angélique Martel : 02 23 20 38 54 / 06 14 11 31 31

e-mail angelique.martel@wanadoo.fr

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

N° TELEPHONE :

E-MAIL :

Cours mensuel de danse holistique à Gévezé, cochez votre choix :

mercredi 19h00-22H00 - 10 cours

26/09 - 7/11 - 5/12 - 9/01 - 6/02 - 6/03 - 3/04 - 15/05 - vendredi 21/06 - 3/07

vendredi 19h30-22H30 - 10 cours

5/10 - 16/11 - 14/12 - 18/01 - 8/02 - 15/03 - 26/04 - 24/05 - 21/06 - mercredi 3/07

Les séances du mercredi 13/06 et du vendredi 6/07 sont communes aux deux groupes.

ADHESION ANNUELLE :

Tarif plein : 200 €, tarif réduit : 180 € à l'ordre de : « **Association Eclore** »

Envoi courrier : Philippe Gosselin

4, rue Pierre Loti

35131 Chartres de Bretagne

Le paiement est annuel, des facilités de paiement en plusieurs fois vous sont proposées, cochez votre choix :

CHEQUE(S) 3 maximum : 70 €/70 €/60 € ou 60 €/60 €/60 €

ESPECES

REGLEMENT INTERIEUR

REGLEMENT DES COURS :

1. Le montant de l'adhésion annuelle est de 200 € (réduit : 180 € pour les étudiants, demandeurs d'emploi, personnes handicapées), il comprend la cotisation de 5 € pour l'Association.
2. Le paiement des cours est annuel, des facilités de paiement sont proposées (3 fois par chèques/espèces/chèques-vacances).
3. Le paiement se fait en une seule fois, quel que soit le mode et le nombre de règlement.
4. Pour les paiements en trois fois par chèques, ils seront encaissés par tiers en début des mois d'octobre 2018, janvier 2019 et avril 2019.
5. Les cours de danse peuvent accepter un maximum de 20 personnes. Un cours manqué peut être rattrapé sans frais supplémentaires. Un nouvel adhérent pourra être accepté en cours d'année selon la décision de l'enseignante.
6. Une attestation pourra être remise à l'adhérent sur demande.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

Toute demande de remboursement devra être justifiée et sera étudiée par les membres du bureau, la décision prise sera définitive et transmise à l'adhérent.

Les conditions de remboursement sont : déménagement dans un rayon au-delà de 20 km, certificat médical de non-pratique de la danse holistique, autres cas particuliers étudiés au cas par cas par le bureau.

FONCTIONNEMENT :

Chaque adhérent amènera pour chaque cours un tapis de sol.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur.

DATE :/...../2018

SIGNATURE :

CHEQUES-VACANCES



